



**GDS**  
Isère

# La lutte contre le frelon asiatique en Isère

**Mercredi 21 février 2024**

**Rencontre Département – EPCI - GDS**



# Biologie du frelon asiatique

- Arrivé en France en 2005
- Appelé Frelon à pattes jaunes
- Originaire d'Asie – nord de l'Inde – Chine



# Biologie du frelon asiatique

## Frelon européen



## Frelon asiatique



# Biologie du frelon asiatique

PRINTEMPS



Nid primaire



Nid secondaire

ÉTÉ



AUTOMNE



PRINTEMPS N + 1



# Pourquoi lutter ?



**Frelon asiatique =  
prédateur**

Consommation  
annuelle d'un nid  
de frelons asiatiques

**11**

Kilos d'insectes

- **Espèce invasive**
- **Prédatrice des abeilles et des insectes en général**
- **Espèce envahissante**
- **Pas de prédateur**



# Comment lutter : bilan campagne 2023

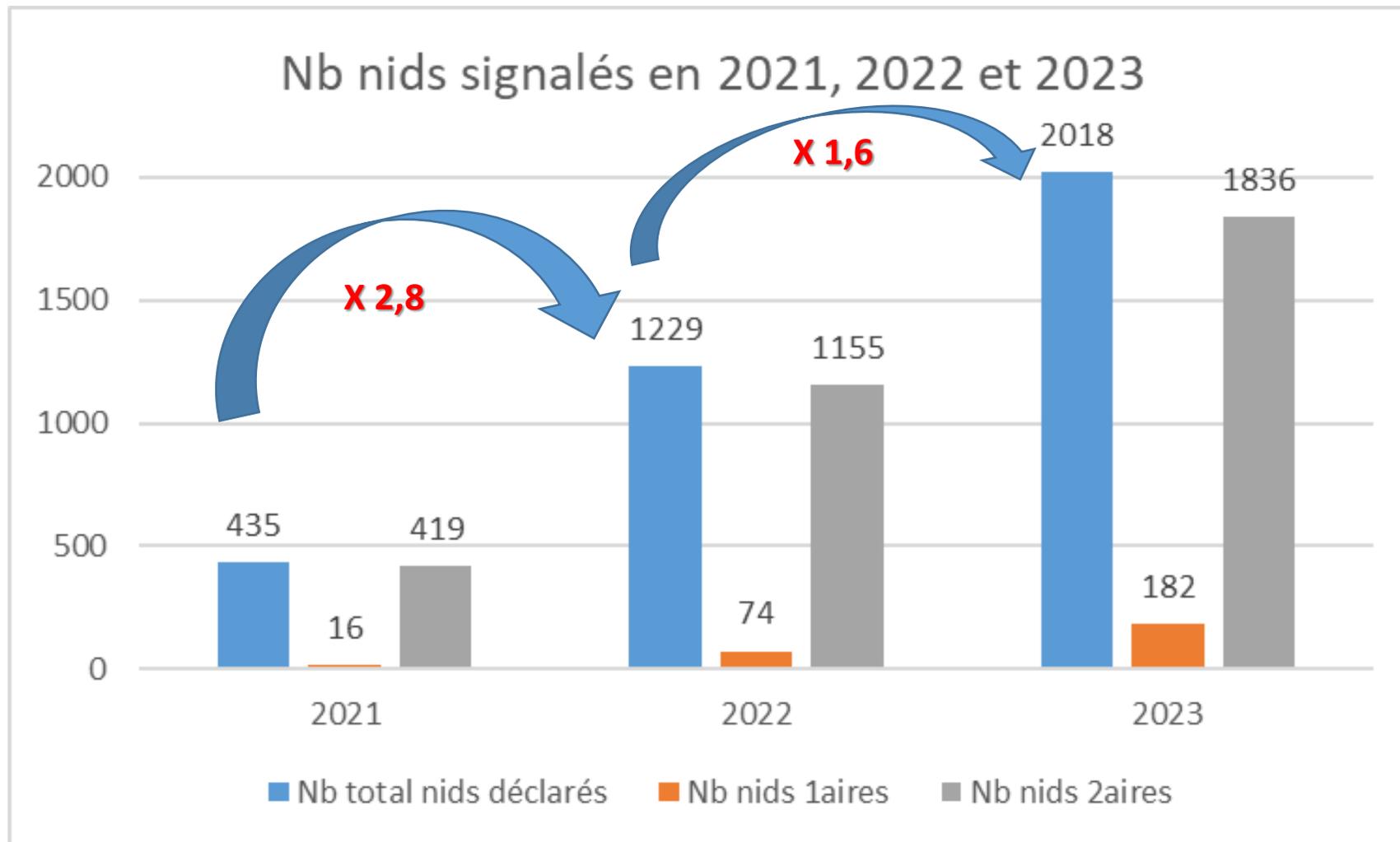
## Le piégeage de printemps

- Forte mobilisation des apiculteurs, des comcom et du Département
  - Vente de 5 500 pièges à prix coutants
  - Une centaine de référents dans les communes
  - De nombreuses conférences animées par l'équipe du GDSA
- Résultats partiels sur 42 communes
  - 4700 fondatrices piégées
  - Des communes fortement impactées en 2022 et d'autres peu impactées en 2023
  - Un taux d'accroissement du nombre de nids de 1,6% en 2023 contre 2,8 % en 2022



# Comment lutter : bilan campagne 2023

## Le signalement et la destruction des nids



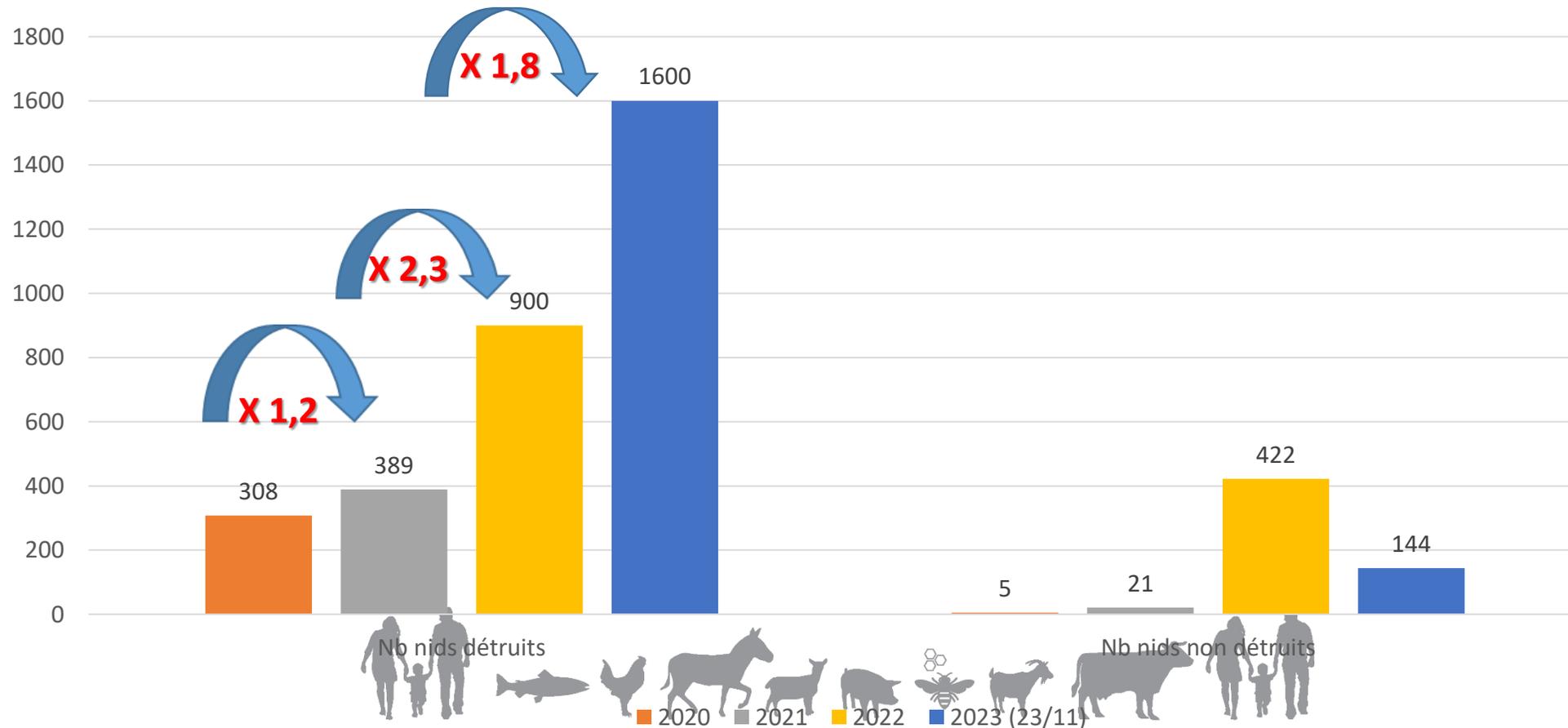
Un des taux d'accroissement les plus faibles d'AuRA :

- Ain : x 2,5
- Rhône : x 2
- Moyenne AuRA : x 1,9

# Comment lutter : bilan campagne 2023

## Le signalement et la destruction des nids

Synthèse de 2020 à 2023 des nids de FA détruits et non détruits en Isère



# Comment lutter : bilan campagne 2023

## Les aides en 2023

- Convention Frelon Asiatique avec le Département



Objet : Lutter contre la prolifération du frelon asiatique en Isère pour protéger la population et l'apiculture

Axes et montants :

1. Piégeage de printemps : 12 300 €
2. Animation : 5 000 €
3. Destruction des nids : 73 7000 €



# Comment lutter : bilan campagne 2023

## Les aides en 2023

- Conventions avec 14 EPCI + commune de l'Isle d'Abeau + 34 communes des Vals du Dauphiné

Objet : Lutter contre la prolifération du frelon asiatique en Isère pour protéger la population et l'apiculture

Axes et montants :

**1. Destruction des nids : 86 000 €**

- Prise en charge par des particuliers et quelques communes

**1. Destruction des nids : 26 606 €**

→ Sujet qui concerne et implique énormément de personnes :  
Politiques, particuliers, apiculteurs.



# Organisation campagne 2024

1



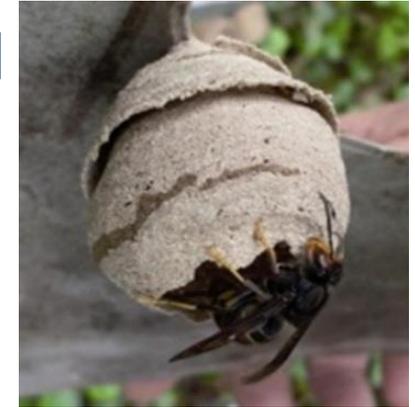
Création d'un réseau  
de référents  
communaux

2



Piégeage des  
fondatrices

3



Recherche  
destruction de  
nids  
Primaires

4



Signalements et  
destruction des  
nids secondaires

5



Piégeage et  
protection autour  
des ruchers



# Organisation campagne 2024

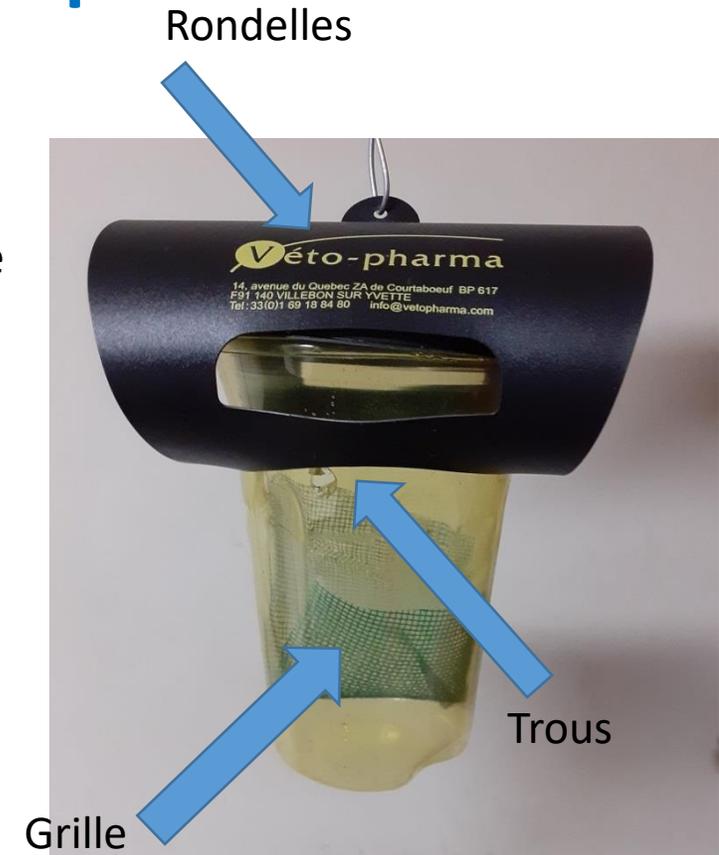
## 1 et 2. Référents et piégeage de printemps

- Suite au plan de piégeage des fondatrices au printemps dernier en Isère, il a été constaté que :

- Les communes ayant réalisé un piégeage organisé, quadrillant l'ensemble de leur territoire, avec un nombre de pièges et des emplacements conformes au Plan de piégeage national, ont été moins impactées par le frelon asiatique avec notamment une diminution des prédatons.
- Une lutte efficace passe donc par un maillage complet du territoire (commune) avec la mobilisation de tous les apiculteurs locaux.

- **Objectif :**

- Piéger un maximum de fondatrices au printemps → diminution du nombre de nids



# Organisation campagne 2024

## 3. Recherche et destruction des nids primaires



### Destruction des nids primaires

**PAR QUI ?** Par le Référent FA (si nid facilement accessible, de petite taille = 1 fondatrice) sinon par le Professionnel !

**DANGER ?** Aucun si fondatrice seule dans le nid de fondation / précautions piqûres (gants, voiles, ...)

**QUAND ?** Le soir aux heures les plus fraîches (21-22h) ou tôt le matin → dès que fondatrice dans le nid !



**Contenant** (Bocal à cornichon ou pot à confiture + couvercle, sac transparent)

Enfiler le pot - déplacer latéralement (pilier se brise) – refermer aussi vite dès le nid tombé au fond / placer le bocal au congélateur pour tuer l'insecte.



**Bombe de froid** (-43°C)

Introduire la canule dans l'entrée du nid (base) / décrocher le nid à l'aide sac plastique et l'enfermer



**Bombe insecticide**

"Contre les frelons-guêpes" (jet puissant) à diriger vers l'entrée du nid (base) / décrocher le nid à l'aide sac plastique et l'enfermer → Contexte



**Chalumeau**

(nid = papier) mais Attention aux risques d'incendie → Contexte

Objectif → Economie de budget pour la destruction des nids secondaires.

# Organisation campagne 2024

## 4. Signalement et destruction des nids secondaires

- Constats :
  - Augmentation plus qu'exponentielle du nombre de nids depuis 3-4 ans.
  - Début du piégeage au printemps 2023 mais résultats visibles qu'au bout de 4 ans.
  - Beaucoup accidents, piqûres, hospitalisations, nids dans les écoles, dans les crèches, ...
  - Rhône, Ain : SDIS intervient si nid sur domaine public et dangereux
  - Isère : aucune intervention du SDIS
  - **Si pas de financement = pas de signalement**
- Nécessité de maintenir une prise en charge à 100 % pour maintenir une lutte la plus efficace possible et protéger la population, l'entomofaune et les ruchers.



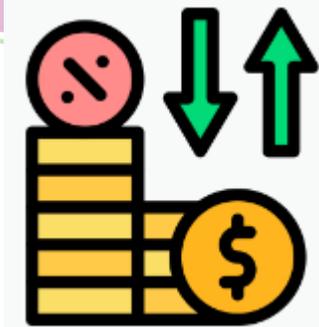
# Organisation campagne 2024

## 4. Signalement et destruction des nids secondaires

- Fonctionnement :
  - Déclaration nids sur la plateforme : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)
  - Diagnose : confirmation ou non de présence de frelons asiatiques
  - Si nid primaire : demande de destruction par un référent
  - Si nid secondaire : mandatement d'un désinsectiseur référencé (formation GDS AuRA + signature charte)
  - Destruction nid + enregistrement sur la plateforme
  - Prise en charge 100 % : 50% Département – 50% Comcom



# Contribution des collectivités 2024



- Le Département contribuerait :
  - à l'animation pour la campagne de piégeage : **1 500 €**
  - à l'animation de la plateforme régionale de signalement et à l'organisation de la destruction des nids secondaires : **5 000 €**
  - à la destruction des nids secondaires (nids primaires détruits par les référents) :  
cofinancement à 50 % du coût de la destruction, plafonné à 1500 nids  
avec un forfait à 140 €/nid détruit (coût moyen de destruction d'un nid secondaire en 2023)  
soit une enveloppe maximale de **105 000 €**
- Les EPCI pourraient contribuer :
  - à la destruction des nids secondaires : cofinancement à 50 % du coût de la destruction (conventions avec le GDS)  
si mêmes règles de plafonnement que le Département, coût moyen par EPCI de 5 900 €
  - à la mobilisation des communes et à la constitution d'un réseau de référents



**Merci de votre attention**

**Des questions ?**

